

Livraison spéciale

consacrée au

31^{ème} Congrès

de la C.T.C.C.



VOL. XXVIII — No 36

Montréal, 19 septembre 1952

Les chaudronniers de la Vickers se joignent à l'union en grève

RESULTAT DES ELECTIONS

En fin de congrès, les quelque 400 délégués officiels réunis à Shawinigan ont participé à l'élection annuelle des officiers supérieurs de la C.T.C.C. Tout s'est passé dans l'ordre et le nouvel exécutif se compose des membres suivants :

- Président : — GERARD PICARD
Vice-présidents : 1 — RENE GOSSELIN
2 — HORACE LAVERDURE
3 — LUCIEN DORION
4 — ADRIEN PLOURDE
5 — F.-X. LEGARE
6 — RODOLPHE HAMEL
7 — Mlle Yolande VALOIS
Secrétaire : — JEAN MARCHAND
Trésorier : — ROMEO ETHIER

Avec une semblable équipe à sa tête, il n'est pas douteux que la C.T.C.C. continuera de faire des progrès. Les délégués ont bien rempli leur devoir démocratique en élisant des hommes capables de diriger le mouvement.

La question qui se posait depuis le début de la grève des chantiers maritimes au sujet des chaudronniers (boilermaker) vient d'être réglée d'une façon claire et significative.

On sait que dès le début de la grève, M. René Walsh, représentant de cette union des chaudronniers qui n'est pas affiliée à la C.T.C.C., avait tenté de gagner ses membres à trahir les grévistes en traversant les lignes de piquetage.

Ce même représentant avait même fait un appel au procureur général pour que celui-ci accorde à ses "scabs" une protection particulière. Depuis, il n'avait guère cessé de multiplier les appels, sans grand succès d'ailleurs. La poignée de membres qui y répondait montrait assez bien que les chaudronniers n'avaient nullement l'intention d'obéir à des ordres qui les incitaient à la trahison.

Impatiente par cette résistance que lui faisaient ses membres, M. Walsh poussa même l'entêtement jusqu'à employer des moyens déshonorants pour arriver à ses fins. Dans une réunion convoquée tout

exprès, il lança des accusations de communisme et de gangstérisme, se disant stupéfié "de l'alliance d'éléments communistes, de gangsters professionnels et de dirigeants de syndicat catholique". Il parla aussi de "combattre ce mouvement hors la loi dirigé par des chefs irresponsables".

Quelques jours plus tard cependant, M. Walsh devait être stupéfié plus encore quand la majorité des chaudronniers annoncèrent qu'ils avaient signé leurs cartes et qu'ils se joignaient en bloc à l'Union nationale des Employés de la Vickers affiliée à la C.T.C.C.

Pour ceux toutefois qui obser-

vent les faits depuis quelques mois, cela n'a rien de stupéfiant. Au contraire, c'est la conclusion naturelle de l'action de M. Walsh. Quand un chef ouvrier ordonne à ses membres de se faire briseurs de grève, il est naturel que ceux-ci mettent en doute la bonne foi de leur dirigeant et changent d'allégeance pour continuer la lutte.

L'adhésion des chaudronniers prive la compagnie de son principal espoir, celui de vaincre grâce à la division des ouvriers entre eux. Désormais, ce sont tous les employés qui se joignent aux justes réclamations de l'union en grève.

Vickers' Boilermakers Join Striking Union

A clear and definite answer was given a few days ago by the Boilermakers at Vickers to all questions concerning their attitude in the present strike.

From the very beginning of the strike, Mr. R. Walsh who represents the Boilermakers Union (not affiliated to the C.C.C.L.) has tried to convince his members that they should cross the picket line. He has made an appeal to the Attorney General for special protection to his scabs. He has kept calling upon his members every day since, but with very little success. Only a handful of boilermakers have followed him in that direction while the others stayed home, thus indicating that they had no intention to obey orders which led them towards treason of their co-workers.

Of course their resistance did not please Mr. Walsh who then resorted to discreditable methods. In a special meeting called for this purpose, he accused everyone in sight at Vickers of communism declaring that "he was astonished by the alliance of communists, professional gangsters and leaders of a catholic syndicate". He advocated an all out fight against "this illegal movement and its irresponsible leaders".

A few days later however, Mr. Walsh experienced another kind of astonishment when the boilermakers announced that a majority of them had signed cards and joined the National Union of Vickers' Employees affiliated to the C.C.C.L.

However, this decision was no surprise for those who followed developments of the situation in the last few months. Quite to the contrary, such a move appeared as a natural consequence of Mr. Walsh's behavior. When a labor leader appeals to his own members to break a legal strike, it is quite natural that the members start questioning the reliability of such a leader and decide to join the fight under a different affiliation.

From now on, the Company is deprived of its main reason for hoping to break the strike since it can no longer depend on the eventuality of an internal fight between the workers themselves. From now on, ALL Vickers' workers are backing their Union's legitimate demands.

AVANT LA MESSE D'OUVERTURE DU CONGRES



Domage que la photo ne permette pas de les reconnaître : ils sont tous là, quelque 400 délégués officiels venus des quatre coins de la C.T.C.C.

Statistiques syndicales

LA C.T.C.C. GRANDIT

La C.T.C.C. grandit toujours, "malgré le chômage qui a sévi dans plusieurs industries, malgré les nombreuses grèves que nous avons eu à soutenir et malgré l'opposition qu'on nous a fait en plusieurs milieux", comme le note le rapport du Bureau Confédéral.

En effet, nos effectifs syndicaux se sont accrus d'environ 5,000 membres et 37 nouveaux syndicats ont été affiliés. Le rapport note aussi, dans la revue de l'activité des fédérations, que c'est la Fédération de la Métallurgie qui a gagné le plus de membres au cours de l'année.

On a aussi fondé un nouveau Conseil Central, ce printemps, dans la région du Golfe Saint-Laurent. Environ 2,000 ouvriers de la forêt profiteront des avantages de ce nouveau conseil régional qui aidera maintenant considérablement à cette partie de la province promise à de prodigieux développements industriels.

"Nous tenons à l'organisation ouvrière" ...dit le maire de Shawinigan

Dimanche matin, les représentants de la C.T.C.C. étaient reçus à l'Hôtel de ville de Shawinigan par Son Honneur le Maire François Roy. En peu de mots, M. Roy a su faire comprendre aux visiteurs que Shawinigan avait des raisons spéciales d'apprécier leur visite.

"C'est un grand plaisir pour moi de vous recevoir officiellement dans la cité de Shawinigan, ce matin, et de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue. Soyez assurés que votre visite est des plus appréciées tant par les autorités civiles que par toute la population de la ville.

"Vous êtes ici dans la ville où les syndiqués appartenant aux divers syndicats affiliés à la C.T.C.C. sont les plus nombreux proportionnellement à la population, et nous en sommes fiers. Nous tenons à ce que nos ouvriers soient organisés et nous sommes heureux de constater qu'ils le sont dans les syndicats affiliés à la C.T.C.C.

"Il est impossible que dans une localité où il y a 6,000 ouvriers, il n'y ait pas de problèmes; cela est nécessaire, il faut en avoir à régler, pour être à la page. Ici, nous avons réussi à conclure bien des contrats sans qu'il ait été nécessaire d'aller à l'arbitrage; nous

avons eu des grèves, nous n'aimons pas cela, mais il arrive parfois que cela soit nécessaire, quand il n'y a pas d'autre solution; mais il ne faut en venir là que dans les cas extrêmes seulement et quand tous les autres moyens ont été épuisés. Les grèves que nous avons eues ici se sont passées dans l'ordre".

M. le maire a ensuite félicité les officiers de la C.T.C.C. d'avoir choisi Shawinigan pour tenir leurs importantes assises et leur a assuré qu'ils seront toujours les bienvenus. Il a souligné la présence de plusieurs officiers, faisant remarquer qu'il avait eu l'occasion de rencontrer quelques-uns d'entre eux au cours de séances de conciliation ou autres et qu'il a trouvé en eux des hommes de bonne volonté avec qui il a toujours été facile de s'entendre. Il a terminé par quelques mots de félicitations aux dames qui accompagnaient les congressistes.

OUVERTURE DU CONGRES

La première assemblée plénière du congrès de cette année s'est réunie à l'église St-Pierre de Shawinigan, dimanche matin, à 11 h. 30.

Rassemblés sur le "perron de l'église", dès 11 heures, les délégués, en plus d'échanger des poignées de main et des pronostics sur les débats qui s'annonçaient, se sont soumis à l'action du photographe. (Avec le résultat qui apparaît sur la première page du journal.)

Puis, quand les paroissiens de St-Pierre eurent évacué l'église après la dernière messe régulière, les congressistes ouvriers l'ont presque remplie à eux seuls pour une messe spéciale d'ouverture du congrès.

C'est un prêtre de Trois-Rivières, M. le chanoine Gaudet, qui a donné le sermon.

Le prédicateur a voulu retracer pour les congressistes l'histoire de la pensée catholique qu'on désigne communément sous le nom de "doctrine sociale de l'Eglise".

Il a montré les Papes, depuis Léon XIII, préoccupés du problème ouvrier, suscitant des hommes d'action et des hommes d'étude qui devaient s'y attaquer avec la préoccupation d'y trouver des solutions chrétiennes. Il a rappelé le rôle des universités catholiques dans l'élaboration de cette pensée, en collaboration avec les militants ouvriers eux-mêmes.

Il a enfin rappelé les conditions fondamentales de toute action chrétienne et la solidarité de tous les hommes dans le Christ par le Corps mystique.

LA SEMAINE

...au Congrès de la C.T.C.C.



Sourire aux lèvres, Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, s'adresse aux délégués à l'issue de la séance d'ouverture au Centre paroissial Saint-Marc. Mgr Pelletier parlait au nom des autorités religieuses. On trouvera ci-après un résumé de son allocution.

TANT ET AUSSI LONGTEMPS...

Shawinigan-Falls, le 15 septembre 1952.

Les journaux rapportent l'intervention d'éléments subversifs dans la grève qui se poursuit à la Vickers, Montréal. Certains incidents sont survenus ces jours derniers et la police municipale a fait entourer d'une publicité tapageuse le fait que des agents de désordre et quelques communistes, venus de Toronto, seraient les principaux responsables de ces incidents.

Inutile de dire que la C.T.C.C. proteste énergiquement contre la présence de communistes aux abords des chantiers maritimes Vickers, où une grève légale se poursuit, et réprovoque tous les faits et gestes qui ont pu provoquer des désordres. L'opinion publique comprendra facilement que, si quelques communistes sont mêlés aux piqueteurs, à la Vickers, ce n'est certainement pas sur l'invitation de la C.T.C.C.

Les unions ouvrières n'ont pas en main et ne peuvent avoir le dossier de tous les travailleurs que les employeurs embauchent. Il peut arriver que des indésirables réussissent à pénétrer dans leurs rangs. Au lieu d'éclabousser les organisations syndicales en dévoilant ces faits, d'une manière malicieuse, la police ferait beaucoup mieux d'avertir les intéressés afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour se débarrasser des éléments subversifs. Ne l'oubliez pas, tant et aussi longtemps que les employeurs embaucheront des communistes, il existera un risque que ces derniers s'infiltreront dans les syndicats.

Le conflit actuel, à la Canadian Vickers, pourrait être réglé rapidement si la Compagnie concluait une convention collective avec le syndicat de ses employés, comme la chose s'est faite aux chantiers maritimes de Lauzon, il y a quelques jours.

* * *

Déclaration approuvée par les 400 délégués de la C.T.C.C. réunis à Shawinigan-Falls en congrès.

A LA PREMIERE SEANCE

"Pour étudier vos problèmes à la clarté de l'Évangile"

Mgr Pelletier au congrès

S. E. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, a clôturé la séance inaugurale du Congrès par une allocution enthousiaste. Il parlait aux 500 délégués réunis dans la salle du Centre paroissial St-Marc, siège du 31e Congrès.

Mgr Pelletier était d'excellente humeur, fait qu'il a lui-même souligné, avec le sourire, en recommandant aux grévistes de surveiller eux aussi leur bonne humeur "surtout dans les discussions les plus vives, surtout quand ça va mal".

Je viens vous apporter, a-t-il dit, ma joie, mon réconfort, mes prières et mes conseils à l'occasion de votre congrès annuel. Cependant, ma joie ne veut pas dire que tous les problèmes ouvriers ont été réglés et qu'il y a lieu de se réjouir. Au contraire, il reste encore de graves problèmes dont la solution n'a pas été trouvée.

Un congrès de la C.T.C.C., a-t-il ajouté, c'est toujours sérieux. Ce n'est pas un congrès de badinage; c'est une réunion où, avec une foi chrétienne, un esprit social, vous exprimez votre compréhension de la doctrine sociale de l'Eglise et travaillez ensemble afin que vos relations avec le capital humain avance, afin que notre société puisse être prospère". Vous êtes venus ici pour étudier vos problèmes à la clarté de l'Évangile, et seule l'Eglise peut apporter une solution équitable aux problèmes sociaux, solution qui donnera au monde paix et justice, car la doctrine sociale de l'Eglise tient compte de la dignité humaine, des responsabilités des ouvriers, des responsabilités du patronat et de tout le capital humain.

Ce matin, a continué Mgr Pelletier, vous avez commencé, devant

le Trône de la Grâce, vos activités congressistes. Vous devez rester profondément attachés à l'Eglise si vous voulez atteindre le but que vous vous êtes fixé.

Il me semble que c'est l'Eglise catholique qui a mis au monde la C.T.C.C., parce que l'Eglise a compris que c'est dans une association catholique que le chrétien peut donner son meilleur rendement de catholique. Je sais que votre congrès portera des fruits abondants, parce que vous avez compris que votre rôle était de tout restaurer dans le Christ, poursuit Son Excellence.

Après avoir signalé la formation du service d'éducation de la C.T.C.C., qui permet de renseigner l'ouvrier sur la doctrine sociale de l'Eglise, Mgr Pelletier a fait remarquer qu'un congrès de la C.T.C.C. embrassait "dans toute son ampleur la doctrine sociale de l'Eglise". Il essaie, dit-il, de régler tous les problèmes en cours et ceux à venir.



FA. 3633*

Vendeur autorisé CHEVROLET et OLDSMOBILE CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange GENERAL MOTORS

Autos usagées parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny, MONTREAL

Fondée dans le Québec

SUN LIFE

du CANADA

SIÈGE SOCIAL, MONTRÉAL

L'assurance de groupe Sun Life protège aujourd'hui plus de 150,000 employés du commerce et de l'industrie à travers la province de Québec.

de KUYPER

Blended GIN

DISTILLÉ AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

LA SEMAINE

Sur la ligne de

PIQUETAGE

Loin de s'améliorer, la situation semble plus tendue que jamais sur les lignes de piquetage des grévistes de Louiseville.

Un moment tranquillisé, après les incidents tragiques causés par des bandits dans les demeures de deux grévistes, la police provinciale semble avoir repris plus fort que jamais son activité anti-syndicale au service de l'Associated Textile.

Mercredi matin, huit arrestations ont été pratiquées. Les agents de la PP ont séquestré des grévistes à l'usine, refusant de les mettre en liberté sous caution.

Ces incidents faisaient suite à la visite des délégués au 31ème congrès de la C.T.C.C. qui s'étaient joints aux grévistes, mardi soir, sur les lignes de piquetage.

La visite des congressistes a donné lieu à une manifestation au cours de laquelle plusieurs orateurs ont pris la parole. C'est le président général, M. Picard, qui a donné le ton à l'assemblée en déclarant que cette injustice devait disparaître et que le spectacle des briseurs de grève importés de l'extérieur et escortés par la police constituait un scandale.

M. l'abbé Loquell, aumônier de la Fédération de la Pulpe, a déclaré de son côté qu'il était étrange qu'on permette à ceux qui ne veulent pas observer les lois du travail de les violer sous le couvert de la protection policière.

Une fois de plus, la C.T.C.C. a renouvelé aux grévistes de Louiseville l'assurance de son entier appui.



A retenir . . .

CE QU'UN JUGE VIENT DE DECIDER...

— Pas de preuve à présenter —

La grève aux magasins Dupuis et Frères a eu un dernier écho devant le juge Armand Cloutier, hier, quand le ministère public, représenté par Me Emé La-croix, C.R., déclara au tribunal, dans les cas de Joseph-Yvon Dubé et de Aimé Goddard, deux grévistes:

— Je dois déclarer que l'avocat de la poursuite privée, Me Armand Chevrette, me dit qu'il n'a pas de preuve à offrir contre les inculpés et je dois donc demander à ce que les accusations soient retirées.

Le juge Cloutier acquiesce, non sans expliquer avec la franchise qu'on lui connaît :

— J'ai décidé qu'à l'avenir je ne signerai plus de mandats d'amener dans les affaires de grèves, à moins que les délits soient des plus graves. Avec ces procédés, on bouleverse la société, on soulève la population puis on vient demander à passer l'éponge . . .

Dubé, représenté par Me Pierre Vadboncoeur, avait été accusé d'avoir lancé une bombe incendiaire dans l'escalier mobile de l'établissement, mettant la vie des gens en danger.

Quant à Goddard, défendu par Me Jean-Paul Massicotte, on l'accusait d'avoir jeté de l'huile de putois sur des habits, des robes, pour causer des dommages évalués à \$200.

Au sujet des grévistes de Louiseville

Le Congrès lance un appel pressant au public et aux autorités

Le Congrès de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, réuni en sa trente-et-unième session à Shawinigan, a été informé de la situation qui existe à Louiseville où une grève sévit depuis six mois et attire l'attention de tous ceux qui sont intéressés à la paix sociale dans la province de Québec sur les événements particulièrement graves qui se produisent dans cette localité.

Après avoir pris connaissance des faits et circonstances qui entourent ce conflit, le Congrès a adopté la résolution suivante dont il désire communiquer le texte au public :
Le Congrès général de la C.T.C.C. :

Profeste énergiquement contre l'attitude provocante de la police

provinciale dans la grève légale de Louiseville et contre l'inconduite scandaleuse de certains policiers;

Craint qu'un tel comportement de la part des représentants de l'ordre ne suscite des troubles sérieux car les injustices répétées dont furent victimes les grévistes ont créé une tension extrêmement dangereuse;

Adresse un pressant appel aux autorités responsables du bien commun pour qu'elles interviennent afin de prévenir des réactions violentes de la part de ceux qui sont l'objet d'autant de vexations;

Attire l'attention des autorités judiciaires sur le fait que la Compagnie Associated Textile, qui est

impliquée dans cette grève, abuse des recours que semble lui accorder la loi et tente, par voie de procédures judiciaires, de briser la grève légale de ces travailleurs et de tuer le syndicat libre qu'ils ont formé;

S'étonne que l'on refuse des cautionnements à des grévistes que l'on se plaît à provoquer et qu'on essaie d'affamer, alors que des bandits notoires bénéficient habituellement de ce privilège;

Fait un appel solennel et pressant aux autorités et au public pour que soit corrigée le plus tôt possible la situation décrite ci-haut qui constitue un mépris pratique de nos principes de liberté et qui violent même les règles élémentaires de la décence.

La carte électorale...

(Extrait du rapport du Bureau confédéral au Congrès)

Le débat, qui se fait présentement autour de la réforme de la carte électorale provinciale, en est une belle illustration. Il ne s'agit pas là, évidemment, d'une question d'ordre exclusivement syndical, mais les travailleurs y sont sans nul doute les premiers intéressés.

De la réforme de la carte électorale, il n'avait été que vaguement question avant la campagne entreprise sur ce point précis par la C.T.C.C. à l'occasion des élections; aujourd'hui tout le monde en parle, la plupart pour approuver nos revendications en ce sens, quelques-uns pour s'y opposer. N'empêche, cependant, que peu à peu l'idée a fait son chemin.

Il est important de traiter ce sujet d'une manière un peu détaillée dans ce rapport général de l'activité du Comité d'orientation politique, parce que l'analyse des faits a montré d'une façon brutale que les centres industriels étaient sous-représentés à l'Assemblée législative.

Revision

La C.T.C.C. a raison de réclamer une revision profonde de la carte électorale pour assurer le fonctionnement normal de la démocratie dans la province. A l'heure actuelle, alors que plus de la moitié des électeurs demeurent dans les centres urbains, ils sont appelés à élire moins du tiers de la députation. Le partage des comtés au fédéral est plus équitable. En effet, au cours de la dernière session de la Chambre des Communes à Ottawa, on a révisé la carte électorale. La Loi, qui contient cette nouvelle répartition, octroie 75 comtés à la province de Québec, alors qu'il y en avait 73 antérieurement. Or, sur ces 75 comtés, la région métropolitaine, c'est-à-dire l'île de Montréal et l'île Jésus, en comprend 21. Par contre, à l'Assemblée législative, où l'on compte 92 sièges électoraux, 15 seulement se trouvent dans la même zone. En pourcentage, ceci indique qu'à l'Assemblée législative, ce district essentiellement urbain ne compte que 15 pour cent de

la députation, alors qu'à la Chambre des Communes, il en compte 28 pour cent. D'autre part, si l'on considère l'ensemble de la province, on constate qu'il y a un député par 44,000 habitants, alors que dans la région métropolitaine, il n'y a qu'un député par 90,000 habitants.

Graves injustices

Si la sous-représentation est plus apparente pour la région de Montréal, il ne faut pas pour autant conclure que la répartition soit absolument équitable ailleurs. Ainsi, dans la région métropolitaine de Québec, il y a six députés pour représenter 275,000 habitants, soit 66,000 habitants par député. A Sherbrooke, il n'y a qu'un député pour représenter une population de 56,000 âmes, aux Trois-Rivières et à Shawinigan, un député également pour représenter environ 50,000 âmes. Comme on le sait, la plus grande partie de la population de ces divisions électorales est constituée de travailleurs. Il faudrait encore citer le cas de Chicoutimi, qui est frappant, celui du comté de Chambly, celui du comté de Terrebonne.

La région Saguenay-Lac-St-Jean comprend 4 comtés à la Chambre des Communes et, à toutes fins pratiques, le nouveau comté de Lapointe est entièrement détaché de celui de Chicoutimi. Ce rajustement a été fait il y a déjà quelques années. Or, à l'Assemblée législative, la division de Chicoutimi n'a pas été modifiée, même si sa population totale dépassait déjà 100,000 habitants au recensement de 1951.

La même chose pour le comté de Chambly. Cette division électorale, située à la sortie de Montréal sur la rive sud, s'est développée d'une façon extrêmement rapide au cours des dix dernières années. A la Chambre des Communes, ce comté était déjà rattaché à Rouville qui est une unité électorale très peu considérable, soit environ 13,000 âmes en 1952, tandis que le comté de Chambly groupait

tout près de 75,000 habitants. Or, lors de la dernière répartition de la carte électorale fédérale, on a détaché de Chambly les centres industriels de Longueuil, St-Lambert, Jacques-Cartier, Lemoyne, Greenfield-Park, Montréal-Sud, Prévile et Mackayville pour en faire le nouveau comté de Longueuil, qui est presque entièrement urbain.

Comparaisons

Il serait possible de citer un certain nombre d'autres exemples fort intéressants. Mais, avant de conclure, il est utile de signaler la population de quelques comtés essentiellement ruraux à titre de référence. C'est ainsi que 12 comtés provinciaux, soit ceux de Châteauguay, Verchères, Huntingdon, Brôme, Iberville, les Îles de la Madeleine, Bagot, Maskinongé,

(suite à la page 4)



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur :

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

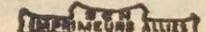
Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

UN MESSAGE DU PAPE

Sous la signature de S. E. Mgr Montini, un message du Saint-Père a été adressé aux congressistes de la C.T.C.C. réunis à Shawinigan. Il se lisait comme suit: Sa Sainteté, accueillant le filial hommage de la C.T.C.C., invoque de tout coeur d'abondantes lumières sur le 31ème congrès. Elle envoie à tous les participants, en gage de paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique implorée.

La C.T.C.C. et la vie internationale

Il est intéressant de noter que la C.T.C.C. s'occupe de plus en plus de ce qui se passe sur le plan international. C'est que, comme le note le rapport du Bureau Confédéral au congrès, la C.T.C.C. est "consciente que les intérêts des travailleurs canadiens sont de plus en plus liés aux intérêts des travailleurs des autres pays" et constate "que le caractère international de l'économie s'accroît de plus en plus".

Une résolution de la C.I.S.C.:

D'abord la C.T.C.C. est affiliée à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens qui a tenu son congrès au mois de juillet dernier à La Haye (Pays-Bas). Le rapport du Bureau Confédéral attire l'attention du congrès sur l'une des résolutions très importantes de ce congrès international, résolution se rapportant à la gestion de l'économie, de la profession et de l'entreprise.

Notre journal a déjà cité le texte complet de cette résolution qui affirme, entre autres choses, que "la cogestion réclamée par la C.I.S.C. et qui appelle des formules variant selon l'importance des entreprises et leur rôle dans l'économie, permettra aux hommes et spécialement aux salariés de jouer un rôle actif (non exclusif de celui à réserver normalement à l'entrepreneur) dans l'orientation, l'administration et la gestion des entreprises et ainsi de replacer les préoccupations d'ordre humain et familial au centre de l'activité économique".

La conférence Internationale du Travail:

Le rapport du Bureau Confédéral recommande à tous les corps affiliés d'étudier attentivement cette résolution qui pourra être mise à l'ordre du jour d'un prochain congrès de la C.T.C.C.

Sur le plan international, la C.T.C.C. participe aussi à la Conférence Internationale du Travail qui se tient chaque année à Genève. Cette année, c'était le confrère Rodolphe Hamel, vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération des Mines, qui était le conseiller technique du délégué ouvrier canadien. La Conférence a surtout étudié les problèmes de la sécurité sociale, de la protection de la santé des travailleurs sur les lieux du travail, et de la collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Le rapport du Bureau Confédéral souhaite que "le Canada continue de donner son appui au Bureau International du Travail et s'oppose à toute initiative tendant à limiter son action et son influence".

Qu'on entende les deux parties...

En adoptant le rapport du Bureau confédéral, le congrès a voté une résolution relative aux injonctions prises par les compagnies en cas de grèves.

La résolution demande qu'on interdise les procédures d'injonction en pareils cas ou qu'à défaut d'une telle interdiction, on suive la pratique récemment inaugurée à Montréal, d'entendre les représentants des deux parties en cause avant d'accorder une injonction.

Cette résolution touche l'un des points névralgiques de notre législation en matière de grèves. On sait que les employeurs s'empressent toujours de prendre une injonction, aussitôt que leurs employés déclarent la grève, et que de telles procédures leur permettent ensuite de multiplier les poursuites.

Atmosphère antisyndicale

Le confrère Marchand attribue ces difficultés d'abord à une incompréhension du rôle du syndicalisme sur le plan idéologique: "On a cru, déclare-t-il, dans certains milieux, que les syndicats catholiques avaient été fondés dans le but de faire échec à l'expansion des autres centrales syndicales et qu'ils devraient être un instrument docile entre les mains du patronat et de la bourgeoisie dans la lutte pour le maintien de leur hégémonie contre les forces sociales grandissantes. Deuxièmement, l'interprétation restrictive et souvent tronquée de la doctrine sociale de l'Eglise, dans laquelle on n'a pris que les éléments pouvant offrir un semblant de protection aux privilèges acquis en rejetant arbitrairement les autres sous prétexte qu'ils ne devaient s'appliquer qu'aux pays étrangers".

Sur le plan de l'action quotidienne, cette incompréhension du syndicalisme catholique, continue le Secrétaire général de la C.T.C.C. s'est manifestée de différentes manières, mais surtout par une lutte antisyndicale extrême dans les grèves, dans les conciliations et les arbitrages de même que par le recours aux procédures judiciaires de toutes sortes:

La guerre aux syndicats

"A cause de l'atmosphère antisyndicale que l'on s'est plu à développer dans la province de Québec depuis quelques années, dit-il, il arrive souvent qu'à l'occasion de grèves, certains employeurs en profitent pour tenter de se débarrasser du syndicat qui groupe leurs ouvriers. Nous avons même en tête un cas où une compagnie a provoqué la déclaration d'une grève dans ce but évident. Il est facile de comprendre que ces conflits, une fois engendrés, sont insolubles, puisque la condition d'un règlement serait la disparition d'une des parties en cause. "Les employeurs qui se comportent de cette façon, conclut le rapport sur ce point, agissent non seulement immoralement mais illégalement".

Un autre exemple de l'esprit antisyndical qui prédomine à l'heure actuelle dans la province, selon le rapport du Bureau confédéral, c'est la multiplicité des recours aux procédures judiciaires.

La plaie des recours judiciaires

"Un nombre de plus en plus considérable de différends ouvriers

Progrès et misères du syndicalisme

Le rapport du Bureau confédéral

"Si l'ampleur et la multitude des problèmes auxquels la C.T.C.C. a à faire face sont une mesure raisonnable de sa vitalité, de sa force et de son développement, nous pouvons être fiers de notre mouvement et placer en lui les plus beaux espoirs".

C'est par cette déclaration que le secrétaire général de notre mouvement, le confrère Jean Marchand, a commencé la présentation du rapport du Bureau confédéral pour l'année syndicale 1951-52, et il ajoutait aussitôt:

donnent lieu à des procédures judiciaires, surtout sous forme de requêtes pour émission de brefs de prérogatives. Comme ces démarches sont souvent entachées de mauvaise foi du côté patronal, il arrive qu'elles soient dénoncées par les représentants syndicaux. Alors, on accuse ces derniers de mépriser la législature, l'autorité et l'ordre établi.

"Au risque de décevoir les responsables rétrogrades et intéressés qui exploitent les malentendus que nous avons pu avoir avec quelques magistrats, nous déclarons que la C.T.C.C. a pleinement confiance dans notre magistrature. Elle pourrait donner de nombreux exemples de juges qui, sans avoir été mêlés dans leur vie familiale et professionnelle, aux problèmes sociaux modernes, en ont compris tout l'étendue et la profondeur et, à l'occasion, ont rendu des jugements empreints de justice et d'équité et démontrant une grande intelligence des questions qui leur étaient soumises".

Des exemples

Faisant suite à cette déclaration d'ordre général, le confrère Jean Marchand cite plusieurs exemples de ces procédures prises uniquement en vue de bloquer le développement du mouvement syndical ou d'empêcher les travailleurs d'obtenir rapide justice dans leurs réclamations légitimes. Ces mesures dilatoires, on les entame dès qu'un syndicat demande sa reconnaissance syndicale à la Commission de Relations ouvrières. Il faut parfois attendre des mois et des mois avant que le syndicat puisse obtenir son certificat. Viennent les

procédures de négociations d'une convention collective. La même tactique reprend, surtout au stade de l'arbitrage. Tous les moyens sont bons pour retarder l'audition de la cause afin, pendant cette période, de décourager les travailleurs et de faire disparaître le syndicat. Des employeurs de mauvaise foi ont vu dans le recours aux brefs de prérogatives un excellent moyen de prolonger indéfiniment les délais légaux. Ainsi, ils débute en prenant une injonction contre la décision de la Commission de Relations ouvrières qui accorde la certification au syndicat. Ensuite, ce sera un bref de "quo warranto" contre le tribunal d'arbitrage qui aura été formé selon la loi pour étudier le litige. S'il y a un moyen d'assainir le tout de quatre ou cinq procédures incidentes, on s'empressera d'y recourir.

Moyen de briser les grèves

Mais, selon le rapport du Secrétaire général, c'est surtout dans les grèves que les procédures judiciaires prennent un caractère tragique.

"La C.T.C.C. n'a jamais favorisé ou encouragé le recours à la violence pendant les grèves, déclare le confrère Jean Marchand. Elle croit que la propriété et les personnes doivent être respectées dans toutes les circonstances. Elle déplore les incidents qui se produisent dans ces périodes de tension, mais elle n'est pas prête à en attribuer toute la responsabilité aux travailleurs. Dans la plupart des cas, ces incidents sont provoqués soit directement ou indirectement par les employeurs ou

"L'année fédérale qui vient de se terminer offre un tableau impressionnant des difficultés que peut rencontrer une organisation comme la nôtre dans la poursuite de ses fins. Ces difficultés ont été de tous les ordres et ne nous ont pas laissé un instant de répit. Nous prenons de plus en plus conscience que la promotion ouvrière, suivant les principes chrétiens, est une tâche gigantesque que seul un moteur aussi puissant que la doctrine qui inspire peut permettre à des hommes d'entreprendre et de mener à bonne fin".

leurs agents.

"Il n'y a pas que les droits des employeurs qui soient impliqués dans une grève; il y a aussi les droits des travailleurs. Le conflit fondamental provient du fait que les droits des employeurs sont habituellement bien protégés par la loi contrairement à ceux des travailleurs. Il est donc facile et profitable aux premiers de faire appel aux tribunaux, alors que trop souvent les seconds doivent se débattre seuls.

"Ainsi, les travailleurs ont un droit strict au respect et au maintien de leur organisation syndicale. Ils ont un droit moral inaliénable à la position qu'ils occupent avant la grève; les employeurs reconnaissent d'ailleurs ce droit par les clauses d'ancienneté contenues dans la majorité des conventions collectives.

"Ces droits, qui sont aussi sacrés que le droit de propriété, n'ont aucune protection légale efficace. Alors qu'arrive-t-il? Souvent à l'occasion d'une grève, des employeurs forment le dessein de tuer le syndicat qui groupe leurs ouvriers, chose immorale et illégale. Pour bien se protéger au point de vue de l'opinion publique et de la loi, ils prétextent l'impossibilité de se rendre aux demandes des travailleurs. Au moins incident, ils font appel aux tribunaux pour l'obtention d'une injonction contre la ligne de piquetage. La police fait immédiatement son apparition pour protéger la propriété privée et le retour des ouvriers au travail aux conditions de l'employeur. Cette protection, elle l'accorde également aux nouveaux ouvriers que l'employeur

dre que l'institution elle-même ne soit définitivement compromise".

"Les travailleurs, explique le rapport, ne s'attendent pas à ce que les tribunaux d'arbitrage agréent toutes leurs demandes pour la simple raison qu'ils les ont formulés. Ils ne s'attendent pas non plus à ce qu'elles soient refusées pour la même raison.

"Mais les travailleurs s'attendent à ce que les tribunaux d'arbitrage soient présidés par des hommes intégrés, compétents et désintéressés. Juger d'un différend ouvrier n'est pas chose facile. Il faut avoir des connaissances générales en économie politique, sur le mouvement ouvrier, sur l'industrie à laquelle se rattache l'entreprise concernée et sur les lois qui peuvent s'appliquer.

La réforme des Tribunaux

"On nous dira peut-être qu'ils sont peu nombreux les gens possédant toutes ces qualifications. Ils sont si peu nombreux qu'il ne faudrait pas se limiter arbitrairement dans leur choix comme on le fait présentement.

"Les conflits industriels sont assez onéreux pour les employeurs, les travailleurs et le public pour qu'on se donne la peine d'essayer sérieusement de les éviter, en ayant recours aux meilleurs hommes au stade de l'arbitrage.

Il y a quelques bons présidents de tribunaux d'arbitrage qui ont acquis une première expérience en ces dernières années. Mais ils sont si clairsemés qu'ils ne suffisent pas à la tâche. Comme les choses se passent actuellement, la plupart des permanents syndicaux qui ont à conduire des arbitrages sont convaincus qu'il est inutile de préparer des preuves sérieuses et de les présenter à ces tribunaux, parce que les motifs réels de la décision reposent trop souvent sur des considérations étrangères à la preuve et au litige".

Et le confrère Marchand cite plusieurs exemples qui illustrent le peu de cas que certains présidents de tribunaux font de la preuve qui leur est présentée.

Outre cet exposé fondamental sur les difficultés sans précédents que la C.T.C.C. a rencontrées au cours de la dernière année, le Secrétaire général a également souligné les principaux événements de la vie syndicale pendant les derniers douze mois. On trouvera, dans d'autres pages du journal, des articles rapportant ces faits.

L'ACTION POLITIQUE

Tout le monde prévoyait un débat assez animé du congrès sur le problème de l'action politique, à la suite des interventions de la C.T.C.C. dans la dernière élection provinciale. Personne n'a été déçu.

Le débat s'est en effet amorcé au cours de l'après-midi, mardi, et il a duré toute la soirée ainsi qu'une partie de la matinée du mercredi. Le Congrès s'était formé en comité plénier, pour permettre à tous les délégués de s'exprimer librement. Ces derniers ont mis à profit l'occasion qui leur était ainsi fournie et l'on a pu se rendre compte de la vraie pensée du mouvement à ce sujet.

Le Travail se propose de revenir sur le sujet (et sur ce débat en particulier) dans des livraisons subséquentes. Qu'il nous suffise de rapporter aujourd'hui que l'attitude de la C.T.C.C., objet de si fortes critiques à l'extérieur, en particulier chez les politiciens affectés par notre action, a été pleinement endossée par l'immense majorité du congrès.

Ce dernier a en effet adopté, à l'issue du débat, le texte suivant, rédigé par le comité qui avait étudié à ce sujet le rapport moral du président:

Action politique:

Les derniers événements politiques dans la province ont donné lieu à des critiques, parce que la C.T.C.C. a éclairé l'opinion publique sur certaines déficiences de notre législation.

Notre Comité est d'opinion que la C.T.C.C. a fait son devoir. Il importe que nous soyons objectifs dans les critiques que nous formulons à l'endroit des partis politiques, mais il est aussi important que les travailleurs sachent reconnaître leurs ennemis sur le plan politique.

La C.T.C.C. se doit de revendiquer en tout temps les mesures législatives qui s'imposent pour le bien-être des travailleurs et d'éclairer l'opinion publique sur ce point.

Deux nouveaux comités permanents étudieront les problèmes des travailleuses et des jeunes

Le congrès, après avoir étudié un projet mis de l'avant par le Conseil central de Shawinigan, a décidé mardi matin la formation de deux nouveaux comités permanents dans la C.T.C.C.

Le premier, qui étudiera spécialement les problèmes des travailleuses à l'usine, a été immédiatement désigné par le congrès. Il comprend Mlle L. Germain, de Grand'Mère, L. Brosseau, de Montréal, ainsi que Gardé Boisvert, de Montréal, Mlle Valois, de Sorel, et Mlle Desbiens.

L'autre comité se spécialisera dans les problèmes des jeunes travailleurs. Les promoteurs du projet ont fait valoir que les jeunes connaissent des problèmes qui leur sont propres, à l'entrée au travail, problèmes que les syndicats d'âge moyen ont oublié. On a proposé aussi que ce comité une fois formé travaille de concert et avec la collaboration de la J.O.C.

Les membres suivants composeront le comité des jeunes: Maurice Vassart (Shawinigan), René Gosselin (Granby), Charles Henri (Joliette), A. Proulx (Québec), Marcel Lanouette (Montréal) et Roch Tremblay (Chicoutimi).

La carte électorale

(suite de la page 3)

Rouville, Montcalm, Wolfe et Yamaska ont une population respective de 20,000 âmes ou moins.

Devant une telle constatation, il n'y a nullement à se surprendre si les gouvernements font peu de cas des revendications des travailleurs. Les partis politiques qui ne se préoccupent généralement que du pouvoir ne s'intéressent guère aux besoins des salariés sur lesquels ils ne comptent pas nécessairement pour acquiescer ce pouvoir ou s'y maintenir.

Il est certain qu'un tel état de choses, si tous les citoyens ne s'appliquent pas à en obtenir la correction le plus tôt possible, ne pourra qu'être malsain pour la paix sociale. En maintenant cette situation anormale, au lieu de tendre vers l'aménagement d'un régime de collaboration efficace entre les différents groupes de la société, on encourage les incompréhensions, voire les dissensions, et cela d'autant plus que les politiciens peu scrupuleux n'hésitent pas à s'en servir pour assurer leurs intérêts personnels ou ceux de leurs clans.

NOUS COMPLETERONS

Le reportage dont Le Travail a empli les pages de la présente livraison ne rend pas justice en tous points aux importants débats du congrès. La raison en est simple: c'est que, pour respecter notre date de parution, il a fallu négliger plusieurs points que le Congrès, encore en session, n'avait pas étudiés au moment où nous allions sous presse.

Nous compléterons toutefois la semaine prochaine et dans les prochaines livraisons. Le Congrès est un événement capital de l'année syndicale et Le Travail veut en donner à tous ses lecteurs le compte-rendu le plus complet possible.

Atmosphère du Congrès

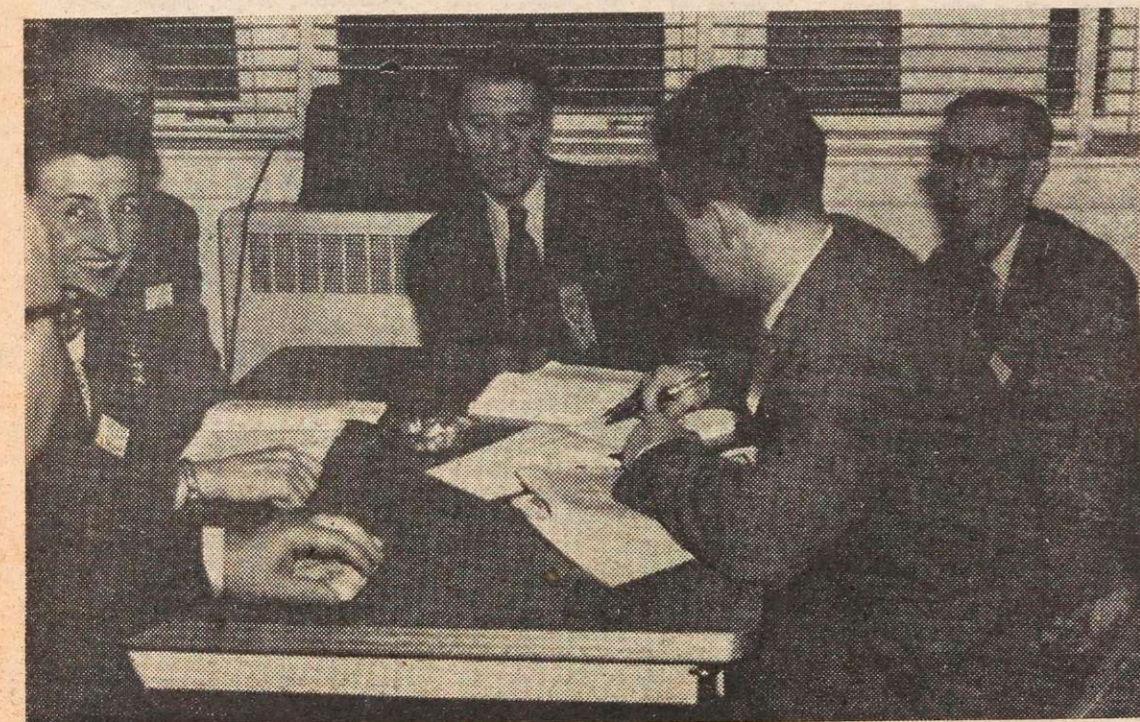
Les vétérans de la C.T.C.C. aiment comparer les uns aux autres les différents congrès auxquels ils ont assisté.

Celui de cette année restera certainement comme l'un des plus fidèlement suivis par les délégués. Dans l'immense salle du Centre paroissial Saint-Marc, à Shawinigan, des tables avaient été disposées de l'avant à l'arrière, formant de grands corridors dans lesquels la circulation était facile, vu l'attention des délégués qui ne bougeaient guère de leurs chaises.

Le congrès était nombreux. On croissait des syndiqués de partout et ceux de Hull avaient tout à coup comme voisins des gars de Rimouski ou de Cabano.

Non seulement le congrès fut discipliné mais il fut aussi sérieux, très sérieux. Les délégués n'avaient pas peur du travail. Le feuillet des résolutions, plus bref que d'habitude, fut étudié d'un bout à l'autre devant l'immense majorité des délégués.

Et dans les hôtels, sur la rue, partout les discussions du congrès se poursuivaient entre délégués. "On a l'impression, disait l'un d'eux pour résumer l'atmosphère, que la C.T.C.C. est trop importante, aujourd'hui, pour se permettre des erreurs. Les gars le sentent; ça se sent dans le congrès. C'est pour ça qu'ils travaillent plus fort."



Le Comité des Remerciements comprenait, comme bien l'on pense, "une" syndiquée, Mlle Jeanne Desbiens, de Chicoutimi, que l'on reconnaît à gauche, ainsi que M. Harry Saint-Hilaire (au centre), MM. Jacques Archambault, Simon Bouchard, Lionel Dion et M. l'abbé Maurice Leclerc.



Voici les braves qui ont eu pour mission d'examiner, au nom du Congrès, le rapport moral du président général et tous les sujets contentieux dont il traitait. Cette importante mission avait été confiée à René Gosselin, Fernand Lavergne, René Bélanger, Adrien Plourde, René Constant et M. l'abbé P.-E. Boité.

Syndicalisme et coopération: VIII

LA COOPERATIVE SHERWOOD

Un peu d'histoire

Les années 1929-30-31 n'ont pas été des années particulièrement prospères. Les fermiers de l'Ouest canadien avaient alors des raisons particulières de se croire dans la période des sept vaches maigres car en janvier 1931 leur blé se vendait 0.55 le boisseau, rendu à Fort William. On dut donc demander l'aide des gouvernements. Les coopérateurs de l'Ouest prouvèrent cependant par la suite que s'ils réclamaient l'aide de l'Etat, ils étaient aussi disposés à s'aider eux-mêmes. Grâce au support fidèle accordé à leurs organisations coopératives de vente, ils remboursèrent en entier la dette contractée.

Avant 1931, les fermiers de la Saskatchewan avaient eu recours à la formule coopérative pour améliorer leur sort comme consommateurs; mais à cette date, une coopérative de consommation a été formée qui devait dans la suite occuper une place d'avant-garde dans le mouvement. Sherwood Cooperative Association, groupant aujourd'hui plus de 10,000 sociétaires, dans la ville de Régina, la population de Régina est actuellement de 69,928 habitants, et la région avoisinante est une réalisation des plus intéressantes.

Le langage des chiffres

La progression continue que l'on remarquera dans les chiffres alignés plus bas est réconfortante pour l'oeil.

| | Membres | Ventes | Trop perçus nets |
|------|---------|--------------|------------------|
| 1931 | 130 | \$ 31,473.39 | \$ 4,053.36 |
| 1936 | 589 | 103,896.01 | 15,076.74 |
| 1941 | 2,428 | 332,005.49 | 70,551.77 |
| 1951 | 10,959 | 2,429,362.72 | 276,928.44 |

La liste suivante indiquera au lecteur: a) la nature des différents services que la coopérative offre à ses membres; b) l'importance relative de chaque service pour le dernier exercice financier; c) les taux de ristourne dont les membres ont bénéficié, sur chacun des services.

| Services | Chiffres d'affaires | Taux de ristourne |
|----------------------------------|---------------------|-------------------|
| Produits pétroliers (livrés) ... | \$ 447,794.06 | 14% |
| Poste de service (garage) ... | 226,450.84 | 14 ou 18% |
| Bois et charbon ... | 537,989.88 | 10% |
| Ferronnerie ... | 286,178.98 | 18% |
| Epiceries et viandes ... | 819,100.11 | 4% |
| Pharmacie ... | 69,397.41 | 18% |
| Casiers frigorifiques ... | 23,776.60 | |
| | 2,429,362.72 | |

Les règlements de la coopérative prévoient que 50% de la ristourne attribuable à chaque sociétaire doit être payé en argent, 20% prêtée à la coopérative pour 7 ans et 30% versé au capital social du membre, si ce capital n'a pas encore atteint le maximum de \$1,000.00.

Cultivateurs et ouvriers

C'est un lieu commun d'affirmer que le grand nombre de sociétaires de Sherwood (10,959) constitue aujourd'hui le principal facteur de ses succès. Comment expliquer cette affluence de coopérateurs? Ce ne peut être que l'efficacité de l'entreprise coopérative et le réalisme de ses administrateurs qui fasse progresser constamment le nombre des coopérateurs. Sherwood, comme beaucoup

de coopératives de consommation de l'Ouest canadien a fait ses premières armes dans la vente des produits pétroliers. En outre de l'avantage, signalé dans un article précédent, de la marge de profit appréciable que laissait à l'époque un tel commerce, signalons que les sociétaires d'alors étaient presque exclusivement des fermiers qui eux n'en étaient pas à leurs premières armes en coopération puisqu'ils avaient fondé plusieurs années auparavant le "wheat pool" en vue d'écouler leur production de grains et parfois aussi, leurs animaux.

Voici quelques statistiques indiquant la proportion des sociétaires de Sherwood qui, de 1937 à 1952, lui venait, respectivement, du milieu rural et du milieu urbain:

| | Sociétaires urbains | Sociétaires ruraux |
|------|---------------------|--------------------|
| 1937 | 25% | 75% |
| 1941 | 35% | 65% |
| 1945 | 50% | 50% |
| 1947 | 65% | 35% |
| 1951 | 70% | 30% |

La classe ouvrière est donc maintenant fort bien représentée à Sherwood.

En ce qui concerne l'apport des membres à la coopérative, il est

important de mentionner qu'au cours de la seule année 1951, plus de 1,400 nouveaux sociétaires se sont joints à l'organisation et que les ventes aux non-membres sont presque nulles.

Sherwood et la Centrale

Si les membres de la coopérative sont fidèles à leur organisation, Sherwood ne l'est pas moins envers la centrale de son secteur: Saskatchewan Federated Cooperatives. Au cours du dernier exercice, le chiffre d'affaires de la coopérative Sherwood (au prix de gros, évidemment) s'élève à \$1,029,126.00. Nous avons là l'une des raisons qui expliquent le trop perçu très intéressant réalisé par la coopérative (\$276,928.44) puis-

A la réception de dimanche dernier, qui précéda l'ouverture officielle du Congrès, le président général cause avec Mgr Trudel, curé de la paroisse Saint-Pierre où les grévistes entendirent la messe.



Le Comité de la constitution travaille sérieusement. On reconnaît sur notre photo M. l'abbé Morin, de Rimouski, Daniel Lessard, de Thetford, Roger Mathieu, de Montréal et Philippe Lessard, de Québec.

La grève de Lauzon est réglée

Au moment où le "Travail" allait sous presse, la semaine dernière, la grève de Lauzon se trouvait réglée après 28 jours, grâce à une entente intervenue entre les syndicats en cause et les compagnies Davie Shipbuilding et George T. Davie.

On se souvient que notre journal annonçait au contraire une rupture des négociations, mais celles-ci devaient être reprises presque aussitôt et aboutir, dans la soirée de

jeudi, à un accord définitif.

Cet accord donne satisfaction aux syndiqués de Lauzon sur plusieurs points. En matière de salaires, le contrat stipule qu'une augmentation immédiate de 12 cents l'heure sera payée aux ouvriers jusqu'au 15 décembre 1952. A cette date, l'augmentation sera élevée à 15 cents jusqu'à l'expiration du contrat, soit le 1er mars 1954.

On a donc signé un contrat de deux ans mais qui prévoit (ce que les journaux n'ont pas noté dans leur compte rendu) une réouverture des négociations en matière de salaires au 1er mars 1953. A cette date, en effet, les syndiqués pourront faire valoir leurs réclamations et recourir, si nécessaire, à toute la procédure prévue pour obtenir les avantages qu'ils croiront justes.

Enfin, les ouvriers obtiennent une augmentation rétroactive de 10 cents payable depuis le 1er mars 1952, date d'expiration de l'ancien contrat.

Les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon s'étaient mis en grève le 15 août dernier. Ils demandaient au début des négociations 25 cents d'augmentation mais ils avaient réduit leur demande pour en arriver à un accord.

Comme on le sait, la grève dure toujours à Montréal, à la Canadian Vickers.

qu'elle a bénéficié, sur ses achats à la Centrale, d'une ristourne de \$50,715.75.

Crédit et éducation

S'il est universellement reconnu que la vente au comptant constitue l'un des facteurs les plus importants pour administrer économiquement une entreprise de distribution et particulièrement, une coopérative, ce serait dénaturer les faits que de dire que cette conviction est partout mise en pratique. Le gérant de Sherwood vous dira que sa coopérative a mis quelques années avant d'appliquer rigoureusement le règlement, adopté dès le début et prévoyant la vente au comptant seulement. Cependant, c'est aujourd'hui chose faite et personne ne voudrait revenir à l'ancienne méthode des compromis. Les coopérateurs de Régina ont dû "prendre le boeuf par les cornes" à plusieurs reprises avant de régler ce fameux problème du crédit. En 1944, ils n'ont fait rien moins que fonder Sherwood Cooperative Savings and Credit Union, société qui groupe 3,662 membres et dont l'actif dépasse aujourd'hui 2 millions et demi. Depuis 1948 le mot crédit n'est plus en usage à la coopérative Sherwood. Les coopérateurs n'ont pas voulu risquer de courir deux lièvres à la fois, ils ont cru plus sage de les attraper séparément.

En plus des assemblées générales annuelles, les directeurs de Sherwood ont pris l'habitude de convoquer les sociétaires une dizaine de fois par année à des réunions d'étude où l'on traite, non seulement des affaires de la coopérative mais aussi de la situation générale du mouvement coopéra-

tif dans la province et des objectifs communs à tous les coopérateurs. Pour annoncer ces assemblées et faire connaître les services commerciaux de Sherwood et de façon plus générale, toutes les activités de l'association, la coopérative commande deux pages spéciales du journal bi-mensuel "Cooperative Consumer".

A chaque année, Sherwood accorde quelques bourses d'étude à des fils et des filles de sociétaires pour la session annuelle de "l'école de coopération".

Les lectrices seront intéressées d'apprendre que la coopérative Sherwood compte un membre féminin dans son bureau de direction. Il est à signaler que la législation coopérative provinciale permet aux femmes mariées d'être membres d'une coopérative, de voter aux assemblées et d'être élues à un poste administratif.

Brièvement esquissé, voilà l'essentiel du travail accompli à la coopérative Sherwood. Ces diverses initiatives sont appuyées par une publicité soignée et fréquente. Le gérant de l'organisation ne se gêne pas pour affirmer que les coopératives se doivent d'être à l'avant-garde dans tous les domaines. Il semble bien que cette conviction soit mise en pratique par les directeurs et les employés car l'impression très nette du visiteur c'est qu'à Sherwood, l'on s'efforce de bien faire tout ce que l'on fait. La logique, dans ces circonstances, implique que l'on arrivera au succès.

Jean-Paul LEFEBVRE.

La semaine prochaine: "Des poules aux oeufs d'or, dans le Québec".

FOYER LACORDAIRE

FOYER HEUREUX

Cercles Lacordaire

1344 Sherbrooke Est

Giffard: 3309

AUJOURD'HUI

devenez membre de:

L'Entraide Immobilière Laurentienne

DEMAIN

Vous posséderez votre maison

1844, est rue Sherbrooke

Tél.: AM 3698

Comment abonner votre syndicat collectivement ? Rien de plus simple !

I

Ecrivez au publiciste du Travail, Roger McGinnis, 1231 est, rue DeMontigny, Montréal. Il se rendra avec empressement à la prochaine assemblée de votre syndicat pour expliquer à vos membres les avantages du journal.

II

Préparez une résolution en bonne et due forme qui pourra être adoptée à cette assemblée, autorisant le trésorier à verser 10 cents par mois par membre pour l'abonnement au journal.

III

Faites-nous tenir la liste des membres de votre Syndicat et dès la semaine suivante, chacun recevra chez lui sa copie du journal Le Travail.

Nous avons 36,000 abonnés
La C.T.C.C. compte 95,000 membres

Réduisez cette différence !

QUELQUES RESOLUTIONS

parmi les plus importantes
adoptées au congrès

Congédiements

Que la loi soit modifiée de telle sorte que l'employé congédié pour activité syndicale soit obligatoirement repris à son ancien emploi avec pleine compensation et que la Commissions des Relations ouvrières fasse elle-même toutes les procédures nécessaires à cet effet.

Villes fermées

Que la loi soit amendée de façon à permettre de faire de l'organisation syndicale dans toutes les villes dites "fermées" et en forêt, en obligeant les concessionnaires à accorder, moyennant juste rémunération, gîte et logement aux représentants syndicaux.

Délais

Que la C.T.C.C. demande au gouvernement provincial de limiter le règlement des griefs pour les employés des services publics à 60 jours, tel que prévu à la Loi des Différends ouvriers.

Surintendants

Que la loi soit amendée de manière à inclure les surintendants et les contremaîtres comme "salariés" dans les définitions de la loi.

Heures

Que demande soit faite au gouvernement de céder les heures d'ouvrage de la manière suivante pour tous les ouvriers travaillant dans la forêt :

De 8 h. a.m. à 5 h. p.m., avec une heure pour le repas du midi et que temps et demi soit payé pour les heures supplémentaires.

Apprentissage

Que pression soit faite auprès du ministre du Travail pour que le budget du ministère du Travail soit augmenté en conséquence des besoins croissants des différents centres d'apprentissage de la province.

Instruction

Que la C.T.C.C. fasse pression auprès du Conseil de l'Instruction publique afin d'avoir un représentant pour siéger au Comité spécial de coordination de l'enseignement.

Que les taxes perçues pour fins d'éducation par le gouvernement provincial et 10% des taxes perçues des corporations soient remises à un organisme indépendant qui devra pourvoir à une distribution équitable aux commissions scolaires et aux institutions d'enseignement.

Pour la famille

Que les allocations aux mères nécessiteuses soient augmentées de 50%.

Que les allocations familiales soient augmentées de 50%.

Que demande soit faite au gouvernement fédéral pour qu'une exemption de \$1,000 d'impôt soit accordée à celui qui défraie les dépenses pour tout étudiant, aussi longtemps que ces études ne seront pas terminées, quel que soit son âge.

Chantiers

Que pression soit faite auprès du gouvernement canadien pour qu'une réglementation soit établie en vue d'exiger des armateurs canadiens qu'ils fassent construire et réparer les navires qu'ils ont besoin dans les chantiers maritimes canadiens.

Stratégie

Notre Conseil central prie le congrès de la C.T.C.C. de décider la formation d'un Comité de Stratégie, composé du président général et du secrétaire général de la C.T.C.C. et de deux représentants nommés par chacune des fédérations affiliées et par chacune des industries non encore fédérées, et dont les buts seraient les suivants :

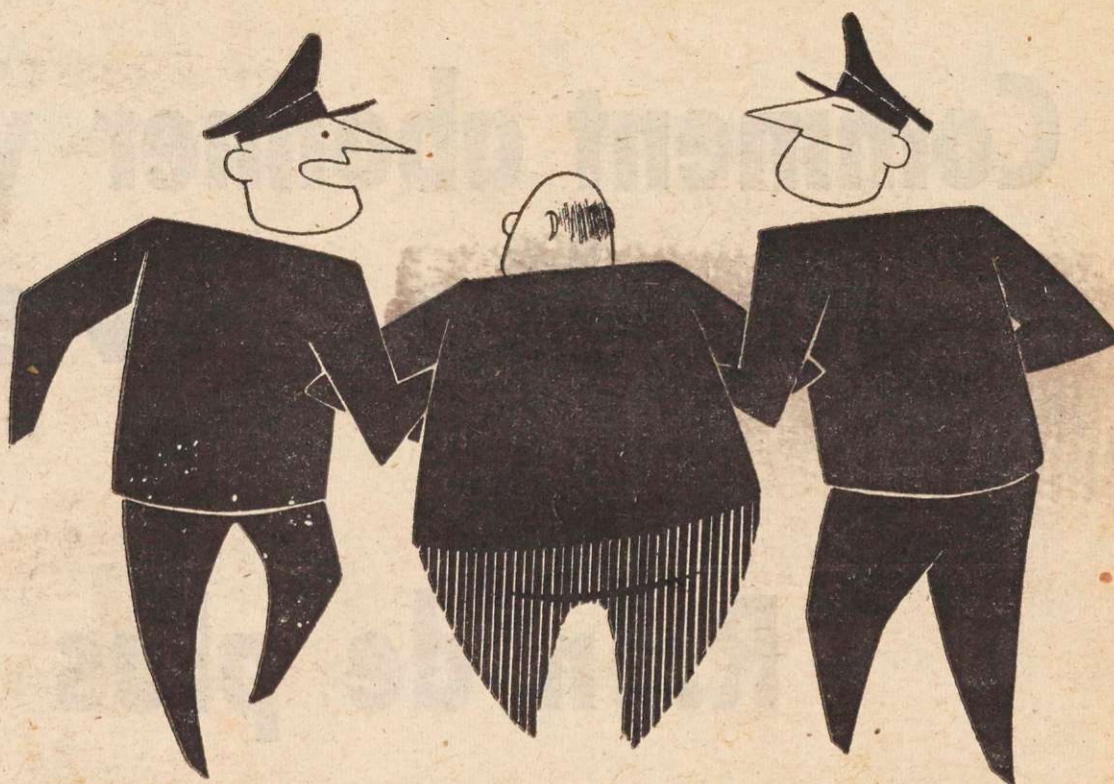
a) faciliter un meilleur échange d'informations entre les différents secteurs industriels;

b) après avoir étudié la conjoncture économique et sociale, orienter le travail revendicatif des fédérations afin de créer des précédents là où la situation paraît la meilleure, sur des revendications nouvelles, par exemple l'obtention du salaire garanti, la semaine de 40 heures, etc.;

c) orienter la campagne d'organisation de nouveaux syndicats ou de nouveaux secteurs industriels en tenant compte de la conjoncture économique et sociale.

Cette façon de procéder aura pour effet de coordonner l'action syndicale dans les différents secteurs industriels, d'éviter des conflits là où la situation économique ne s'y prête guère, et en quelque sorte de sélectionner les secteurs où des revendications-types ont le plus de chance d'être obtenues.

Si ça continue...



... on finira par voir ça !

— Pourquoi on vous arrête? Parce qu'on a trouvé votre nom et votre numéro de téléphone dans l'annuaire du Bell, chez un communiste!

LES PERMANENTS ETUDIERONT...

Le congrès, endossant l'initiative que la C.T.C.C. a prise au cours de l'an dernier de réunir les permanents syndicaux en journées d'étude, a voulu désigner à l'attention de ces derniers deux sujets qu'ils devraient approfondir au cours de l'année prochaine.

Une résolution propose en effet que les permanents consacrent leurs journées d'étude de l'année qui vient au problème du chômage et aux problèmes que pose actuellement à la C.T.C.C. la refonte de sa constitution.

Quant aux écoles d'action ouvrière, et particulièrement les sessions de ces écoles au cours de l'été prochain, elles devront être consacrées à l'étude de la réforme de l'entreprise.



Le Pape explique sa pensée sur la co-gestion

Chers Fils,

On parle beaucoup aujourd'hui d'une réforme de la structure de l'entreprise, et ceux qui y poussent pensent en premier lieu à des modifications juridiques entre ceux qui en font partie, qu'ils soient patrons ou employés incorporés dans l'entreprise en vertu du contrat de travail.

Il ne nous est cependant pas possible, en y réfléchissant, de ne pas apercevoir les tendances qui se glissent dans ces mouvements, lesquels n'appliquent pas — comme il conviendrait — les règles indiscutables du droit naturel aux transformations occasionnées par les circonstances, mais les bannissent tout simplement. C'est pourquoi, dans nos discours du 7 mai 1949 à l'Union internationale des Associations patronales catholiques et du 3 juin 1950 au Congrès international d'études sociales, Nous Nous sommes opposés à ces tendances, non point, en toute vérité, pour favoriser les intérêts matériels d'un groupe plutôt que d'un autre, mais pour raffermir la sincérité et la tranquillité de conscience de tous ceux qui sont intéressés à ces problèmes.

Car Nous ne pouvions ignorer les altérations qu'on fait subir aux paroles de haute sagesse de Notre glorieux Prédecesseur Pie XI, en accordant le poids et l'importance d'un programme social de l'Eglise, de nos jours, à une remarque tout à fait accessoire concernant les modifications juridiques qui pourraient être apportées dans les rapports entre les travailleurs sujets du contrat de travail et l'autre partie contractante, et en passant, d'autre part, plus ou moins sous silence la partie principale de l'Encyclique Quadragesimo anno, qui renferme, en réalité, ce programme, c'est-à-dire l'idée de l'ordre corporatif professionnel de l'ensemble de l'économie. Se mettre à traiter les problèmes relatifs à la réforme de la structure de l'entreprise sans tenir compte que chaque entreprise particulière est étroitement liée par son but à l'ensemble de l'économie nationale, c'est courir le risque de poser des prémisses erronées et fausses, aux dépens de l'ordre économique et social tout entier. Aussi, dans ce discours du 3 juin 1950, Nous Nous efforcions de mettre dans son exacte lumière, la pensée et l'enseignement de Notre Prédecesseur, pour lequel rien n'était plus éloigné que tout encouragement à poursuivre le chemin qui conduit vers les formes d'une anonyme responsabilité collective.

Vous, au contraire, vous marchez dans la seule voie sûre, celle qui tend à animer les rapports personnels du sentiment de la fraternité chrétienne, voie qui est partout praticable et contourne largement le plan de l'entreprise. Cette disposition de votre part vous rendra ingénieux et capables de faire en sorte que la dignité personnelle du travailleur, bien loin de se perdre dans l'organisation générale de l'entreprise, non seulement procure à celle-ci de meilleurs résultats dans l'ordre matériel mais encore et surtout lui confère la valeur d'une véritable communauté.

Allez donc de l'avant, et travaillez avec confiance et persévérance sous la protection divine, en gage de laquelle Nous vous accordons de tout coeur la Bénédiction apostolique à vous, à tous ceux qui vous sont unis ou s'uniront à vous, et à toutes les personnes et choses qui vous sont chères.



Ce qui compte
dans l'argent que
vous gagnez...c'est ce
que vous épargnez!

Venez ouvrir un compte d'épargne

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Une banque vraiment royale